

Propriétaire-Gérant ALFRED REBOUX

ABONNEMENTS: Roubaix-Tourcoing: Trois mois. 13.50 Six mois. 26.00 Un an. 50.00

Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne, trois mois. 15 fr. La France et l'Étranger, les frais de poste en sus. Le prix des Abonnements est payable d'avance. — Tout abonnement continue, jusqu'à réception d'avis contraire.

JOURNAL DE ROUBAIX

MONITEUR POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL DU NORD

Le JOURNAL DE ROUBAIX est désigné pour la publication des ANNONCES LÉGALES et JUDICIAIRES

Propriétaire-Gérant ALFRED REBOUX

INSERTEMENTS: Annonces: la ligne. 20 c. Réclames: » 30 c. Faits divers: » 50 c. On peut traiter à forfait pour les abonnements d'annonces.

Les abonnements et les annonces sont reçues à Roubaix, au bureau du journal, à Lille, chez M. OUBERT, Libraire, Grande-Place; à Paris, chez MM. HAYAT, LAPORTE et C^{ie}, 34, rue Notre-Dame-des-Victoires, (place de la Bourse); à Bruxelles, à l'OFFICE DE PUBLICITÉ.

COURSE DE PARIS (Service gouvernemental) 8 Janvier 8 0/0. 72 55 4 1/2. 103 00 Emprunt (5 0/0). 108 50

9 JANVIER Services particuliers du Journal de Roubaix. Actions Banque de France 3235 00 Socié. gén. 462 00 Crédit foncier de France 626 00 Chemins autrichiens 536 00 Lyon 1650 00 Est 637 00 Ouest 700 00 Nord 1290 00 Midi 790 00 Suez 767 00 Péruvien 00 00

DEPECHES COMMERCIALES New-York, 9 janvier. Change sur Londres, 4.82 0/0; change sur Paris, 5.18 0/0.

DEPECHES DE MM. Schlagdenhaufen et C^{ie}, représentés à Roubaix par M. Bulteau-Grymoprez: Havre, 9 janvier. Marché très calme mais ferme.

ROUBAIX, le 9 JANVIER Bulletin du jour

seil qu'elles accusent de mollesse et presque de trahison. Cependant, il faut lui rendre cette justice, M. Dufaure n'a rien négligé pour se concilier les bonnes grâces du radicalisme; on se rappelle que son premier acte a été de faire suspendre les poursuites et l'exécution des jugements rendus contre les délits commis par la voie de la presse et par la parole depuis le 16 mai jusqu'au 14 octobre. Cette concession exorbitante n'a pas suffi à donner satisfaction aux gauches. M. le garde des sceaux, tenant à conserver leur faveur, a fait plus encore, il a porté la faulx dans le personnel des justices de paix dont il a livré les sièges aux créatures de M. Gambetta; ce n'était pas assez! Ce qu'il faut aux républicains, c'est l'épuration en grand des parquets. Tant que M. Dufaure ne leur aura pas sacrifié toute la magistrature debout, il ne saurait trouver grâce devant le comité des dix-huit, qui prétend et entend lui imposer ses volontés. S'il résiste, comme c'est son devoir, il apprendra à ses dépens ce qu'il en coûte de braver une majorité qui est fermement résolue à arracher les droits d'une convention souveraine.

Il n'est pas jusqu'à M. Bardoux, cet enfant gâté des gauches, qui ne soit, lui aussi, en butte aux récriminations de ses amis. Le premier grief que ceux-ci aient articulé contre lui, c'est sa circulaire aux évêques pour demander des prières publiques à l'occasion de la rentrée des Chambres. Cependant M. Bardoux n'a fait que se conformer à la lettre de la Constitution. Il n'était pas en son pouvoir de se dérober à cette obligation étroite, puisqu'elle lui était imposée par l'article 1er de notre pacte fondamental.

Mais comme le respect de notre pacte fondamental est le cadet des soucis de nos radicaux, ceux-ci ne lui pardonnent pas ce qu'ils appellent « une concession au cléricalisme ». Ce n'est pas tout; à leurs yeux M. Bardoux s'est rendu coupable d'un acte bien plus grave encore, en saisissant le conseil d'Etat d'un projet de décret tendant à faire reconnaître l'Université catholique de Paris comme établissement d'utilité publique. Rien pourtant n'était plus naturel puisque le conseil supérieur de l'instruction publique avait donné un avis favorable à l'unanimité des voix et qu'il n'était au pouvoir de personne d'empêcher cette affaire de suivre son cours régulier, mais l'organe de M. Gambetta, la République française, n'en pousse pas moins des cris de fureur, comme si le ministre avait commis quelque gros attentat. M. Bardoux n'a donc qu'à bien se tenir; pour avoir pris une décision à laquelle il ne pouvait se soustraire sans commettre un déni de justice, il vient d'attirer sur lui toutes les foudres du républicanisme athée.

M. le ministre de la guerre n'est pas mieux dans les papiers de la majorité radicale par suite du châtiment si justement infligé au major Labordère, à raison de son acte d'indiscipline; il est probable qu'il aura à répondre à une

interpellation qui promet d'être fertile en violences et en scandales. Voilà donc où en est ce cabinet pacificateur qui devait ouvrir sous nos pas une ère féconde de repos et de prospérité! Dès ses débuts devant la Chambre il va être attaqué, traqué, ahuri sur toute la ligne par ses propres alliés; avant huit jours peut-être, ce sera son tour de se soumettre ou de se démettre! Telle est la belle perspective qui s'offre à nos yeux attristés!

SENAT

Séance du mardi 8 janvier 1878. PRÉSIDENCE DE M. GAULTHER DE RUMILLY, PRÉSIDENT D'ÂGE.

La séance est ouverte à 2 heures 20. M. le Président: Aux termes de l'article 1^{er} de la loi constitutionnelle, le Sénat et la Chambre des Députés doivent se réunir le deuxième mardi de janvier. En conséquence, je déclare ouverte la session de 1878.

M. le Président appelle ensuite à siéger, comme secrétaires: MM. Lacaze, Laplagne, Vandier, Mangini, M. le comte de Saint-Vallier, de Colombat, Roziem, comme les plus jeunes membres présents au Sénat.

M. le Président: Messieurs les Sénateurs, DISCOURS DE M. DE RUMILLY

Pour la troisième fois, le privilège de l'âge m'attribue l'honneur de présider le Sénat, et cet honneur m'est d'autant plus cher qu'il me permet d'exprimer mes sentiments de dévouement pour mes honorables collègues.

Les événements du mois dernier doivent nous faire espérer, pour la France, une année plus calme et plus prospère que l'année qui vient de s'écouler. Le mémorable Message du 14 décembre a rassuré le pays et mis un terme à des agitations et à des perplexités prolongées pendant plus de six mois.

M. le maréchal de Mac-Mahon, président de la République parlementaire, éclairé par de sages conseils, se pénétrant de la Constitution, se souvenant de l'acte du 26 mai 1873, qui proclamait le droit de la majorité comme la règle de tous les gouvernements parlementaires (très-bien, très-bien! à gauche), a reconnu, le 14 octobre dernier, que les élections du 14 décembre avaient affirmé une fois de plus la confiance du pays dans les institutions républicaines (nouvelle approbation à gauche).

Pour obéir aux règles parlementaires, il a formé un Cabinet, choisi dans les deux Chambres, composé d'hommes résolus à défendre et à maintenir les institutions par la pratique sincère des lois constitutionnelles (très-bien, très-bien! à gauche).

Les devoirs et les droits respectifs des pouvoirs publics, comme l'a déclaré le mémorable Message, sont déterminés par la Constitution et, par suite, l'indépendance des ministres ainsi que la condition de leur responsabilité solidaire et individuelle sont assurées (très-bien, très-bien! à gauche).

Le devoir est la règle la plus sûre de la conduite politique et c'est à cette règle des constitutions que se soumettent tous les souverains constitutionnels de l'Europe, en se faisant un honneur de s'y conformer (très-bien, très-bien! à gauche). Et, à l'emploi du Président de la République exécutant les conditions de la Constitution, nous devons aussi, nous, nous y conformer, nous députés et citoyens.

Les fausses thèses émises en dehors de cette enceinte n'ont pas eu le pouvoir de persuader le Sénat, composé d'hommes d'expérience, armés de l'esprit salutaire de modération conforme à son exécution (très-bien! à gauche). Le Sénat a reconnu que la Constitution, laissant en dehors de ses dispositions le pouvoir judiciaire, n'a constitué que deux pouvoirs politiques: le pouvoir exécutif d'une part, et le pouvoir législatif, d'autre part, composé de deux grands corps: la Chambre des Députés et le Sénat. Il a reconnu que tous deux ne forment qu'un seul pouvoir n'ayant de puissance qu'en agissant d'accord, mais impuissants lorsqu'ils veulent agir l'un sans l'autre (nouvelle approbation).

Le Sénat a compris que, s'il pouvait modérer

mais non entraver l'action de la Chambre des députés, il devait aussi modérer l'action du pouvoir exécutif et qu'il ne lui convenait pas de se charger des responsabilités qui devaient peser sur les ministres. Le Sénat ne doit pas être un instrument de combat ni une arme de parti, mais une institution de paix et de conciliation, et il a dû, dans ces derniers temps, par la seule manifestation de ses dispositions aussi sages que fermes, arrêter les projets de ministres qui, avec une assurance trop présomptueuse, se confiaient dans son appui comme le soutien de leur politique. (Vive approbation à gauche.) Cette utile résolution du Sénat a contribué à mettre fin à une crise aussi dangereuse que ruineuse pour la France, à rétablir le gouvernement du pays, et le respect de la loi, à ramener le trouble dans l'autorité, car la confiance ne peut exister que dans le respect de la loi et dans la pratique assidue de ce grand principe que le droit doit primer la force et qu'il n'appartient pas à la force de braver le droit. (Vive approbation à gauche.) Soixante années d'expériences politiques nous ont suffisamment convaincus que le gouvernement personnel était aussi funeste aux princes qu'aux peuples, amenant les catastrophes et les révolutions, car la nation seule est souveraine et sa volonté se manifeste aujourd'hui légalement par la voix du suffrage universel librement exprimé. (Très-bien, très-bien! à gauche.)

Tous les événements du siècle ont prouvé que la raison de tous les changements de gouvernement a été la volonté constante, invariable du pays de se gouverner lui-même, conformément à la loi; c'est pour conquérir et assurer cette liberté, qui est le patrimoine de tous, que le peuple français, à toutes les époques, a voulu reprendre son bien et se débarrasser de tous les prétendus sauveurs qui ont tenté l'établissement du gouvernement personnel. (Mouvement à gauche.)

Les hommes passent et les nations restent, et quelle nation mérite mieux d'être écoutée, dans la manifestation de sa volonté, que la France! Malgré ses souffrances et l'interruption de son travail incessant, malgré l'incertitude du lendemain, malgré les intimidations de tout genre, la France, avec calme, avec résolution, avec fermeté, avec sagesse, a patiemment attendu le jour où elle se sentait assez forte pour triompher de toutes les manœuvres et pour proclamer pacifiquement sa volonté: elle a montré, à tous les regards, que son droit était le droit, qu'elle s'était formée à l'école du malheur et qu'elle n'employait d'autres armes que celles du scrutin et de la loi. (Très-bien, très-bien, à gauche.)

En même temps que la France montrait, à tous, l'exemple de la sagesse, du respect de la loi et de la constance de sa volonté, elle savait rendre un éclatant hommage de reconnaissance à ceux qui ont su pénétrer de son esprit, se dévouer à ses intérêts et éclairer, encore de leurs conseils, leurs concitoyens par leur testament politique; aussi, on la voit reconduire, à sa dernière demeure, le vénérable homme d'Etat, salué une dernière fois par cette foule recueillie de plus d'un million d'hommes, de l'immense Paris, grossie des délégués de tous nos départements; on a vu les représentants du monde entier s'associer à notre deuil national, toutes les villes de France arborant leurs drapeaux voilés de leurs crêpes funèbres; les navires remplissant nos ports abaissant leurs pavillons en signe de deuil, et tous animés du même sentiment, tous rendant hommage au grand patriote, à l'homme d'Etat consommé, au politique clairvoyant qui, par son testament politique, du fond de sa tombe, chargé des témoignages de respect de la France et du monde entier, servait encore son pays. (Applaudissements à gauche.)

Ainsi, cette nation pleine de cœur saura être reconnaissante pour les hommes de gouvernement qui sauront satisfaire ses intérêts, ses besoins, ses aspirations aux progrès appropriés à son état social, et assurer l'avenir par son travail. (A gauche: Très-bien!) — Très-bien!

Réunis, mes chers collègues, par l'amour de la patrie, pour assurer à la France les bienfaits de la paix, au dedans comme au dehors, employons la grande part du pouvoir politique qui nous a été confiée, dans les limites de la Constitution, à consolider l'harmonie entre les pouvoirs publics. (Approbation à gauche.)

An moment où la France reprenant sa vitalité convie toutes les nations à l'Exposition universelle et à cette lutte pacifique du travail et des progrès de l'esprit humain, au milieu du monde, au milieu des merveilles de l'industrie, la France

amie de la paix et de l'ordre inséparable de la liberté, en possession d'elle-même et gouvernée par des ministres loyaux et habiles qui sauront s'éclairer par les aspirations de son génie et de sa volonté. (Applaudissements prolongés à gauche.)

Il est procédé par la voie du sort au tirage des Bureaux. Le Sénat décide qu'il se réunira jeudi prochain 10 janvier à 2 heures, en séance publique, pour la nomination du bureau définitif. Le scrutin sera ouvert à 2 heures et fermé à 3 heures pour l'élection du président à laquelle il sera d'abord procédé.

La séance est levée à trois heures 40.

CHAMBRE DES DEPUTES

Séance du mardi 8 janvier. PRÉSIDENCE DE M. DESSAUX, DOYEN D'ÂGE.

La séance est ouverte à deux heures et demie. M. le Président déclare ouverte la Session ordinaire de 1878 et appelle les six membres les plus jeunes à prendre place au bureau comme secrétaires.

DISCOURS DE M. DESSAUX M. le Président dit que dans la dernière session la République a été soumise à une redoutable épreuve, mais qu'heureusement elle avait jeté dans le pays des racines assez profondes pour résister à l'effort des partis coalisés. (Bruit.)

Les tentatives faites pour reconstruire un Gouvernement monarchique ou dictatorial ont échoué; le Gouvernement a dû rentrer dans les voies parlementaires, grâce à la fermeté de la Chambre. (Très-Bien!) Ce n'est pas assez, la République est un Gouvernement de progrès. Des projets économiques et financiers sont à l'étude et devront être menés à bonne fin. Les circonstances sont favorables. Le crédit s'est raffermi; les neuples amis, qui viendront assister à l'Exposition, verront un peuple, qui, abaissé par un pouvoir autocratique (interpellations à droite), a su se relever et n'a d'autre but que de reconquérir son influence et sa prospérité par l'instruction et le travail. (Applaudissements.)

La Chambre puisera dans son patriotisme l'énergie nécessaire pour accomplir sa tâche. (Nouveaux applaudissements.)

INCIDENT M. le Président annonce que la Chambre a perdu M. Ducamp qui, transporté en 1858 à la suite de la loi de sûreté générale, était rentré en France en 1862. Il avait été une des victimes de ce régime détestable.

M. Paul de Cassagnac: — C'est votre République qui est ignoble.

M. le Président rappelle M. Paul de Cassagnac à l'ordre. (Bruit.)

M. le Président annonce que la Chambre a perdu encore M. François Raspail qui vient de terminer une longue carrière et a marqué honorablement sa place dans l'histoire contemporaine. Il s'est élevé, d'une situation modeste, à un rang élevé dans la science et, comme citoyen, s'est montré ami de l'humanité et défenseur intrépide des libertés publiques. (Applaudissements.)

Il est procédé au tirage au sort des bureaux.

M. Paul de Cassagnac a la parole pour s'expliquer sur l'incident à l'ordre: — Quand un député préside par le privilège de l'âge...

M. Plessier: — Justifiez-vous, n'accusez pas M. Paul de Cassagnac: — Si je n'avais à me justifier que devant vous je n'en prendrais pas la peine. Mais c'est pour l'opinion publique que l'orateur veut présenter ses explications. — Quand le président a prononcé un discours, dans lequel la minorité de la Chambre était gratuitement insultée, on avait le droit de protester et l'orateur est décidé à ne supporter aucune insulte.

M. Leblond demande la remise à jeudi de la nomination du bureau définitif, beaucoup de membres étant retenus dans leurs départements par suite des élections municipales.

Le renvoi à jeudi est adopté.

M. Lenglé a la parole pour rappeler au règlement et dit que la décision qui vient d'être prise est une violation de l'article 2 du règlement, aux termes duquel il devrait être procédé, dès la première séance, à la nomination du bureau.

M. Leblond répond que l'article 2 ne vise que

la première session législative, or la session actuelle est la seconde. L'article 10 qui règle la situation actuelle dit seulement que les membres du bureau définitif sont élus au commencement de chaque session ordinaire. La nomination du bureau pour la session de 1878 a eu lieu au commencement des travaux de la Chambre. (Bris à droite.) C'est ainsi, d'ailleurs, que le Sénat entend l'interprétation du règlement. Le renvoi à jeudi est donc parfaitement régulier. (Très-bien à gauche.)

M. le Président dit que pour éviter tout malentendu il va consulter de nouveau la Chambre. La Chambre consultée renvoie à jeudi la nomination du bureau.

Il est procédé au tirage au sort de la députation qui devra assister aux obsèques de M. Raspail.

La séance est levée à 3 h. 25.

ÉVÉNEMENTS D'ORIENT

Les probabilités pour la conclusion d'un armistice semblent diminuer. La Porte, paraît-il, a informé le gouvernement anglais qu'elle était disposée à entrer en négociation avec la Russie, tout en doutant que des pourparlers entre les commandants militaires aient les mêmes suites que le but proposé. L'Angleterre, de son côté, ne s'oppose pas, en principe, à des négociations directes entre les belligérents, mais elle maintient se réserver le droit d'être entendue, lors du règlement définitif des conditions de paix. Ces conditions, s'il faut en croire un dépeché de Syra, n'ont pas encore été officiellement discutées par la Sublime Porte, mais on pense généralement que celle-ci ne refusera pas d'accorder la cession de Batoum, le passage libre des Dardanelles, l'indépendance de la Roumanie et de la Serbie, la rectification des frontières en faveur du Monténégro et la réunion d'une conférence pour fixer le sort des provinces slaves.

Quant à la question égyptienne, l'Angleterre, dit le Times, n'a pas l'intention de s'annexer l'Égypte, mais elle ne permettra pas à une autre puissance de la faire; elle résistera aussi à toutes tentatives de saisir une des extrémités du canal ou un point quelconque de l'Égypte. Il sera temps, dit le journal anglais, de songer à la conquête quand l'indépendance de la vice-royauté d'Égypte sera menacée. Ce qui revient à dire que l'Angleterre n'abandonne pas ses projets sur l'Égypte, seulement le moment opportun n'est pas venu de les réaliser.

L'Agence générale russe dément la nouvelle donnée par deux journaux russes que des délégués avaient été désignés par les deux gouvernements turc et russe pour négocier un armistice.

NOUVELLES DE L'ÉTRANGER

On nous annonce que la reine Victoria ayant demandé par dépêche des nouvelles du roi Victor-Emmanuel au prince Humbert, ce dernier a répondu hier soir que le roi avait passé une meilleure journée et que son état, quoique grave, n'était pas encore absolument inquiétant. Le prince Humbert aurait ajouté, dans la même dépêche, que la mort du général de la Marmora, était, pour l'Italie, un deuil national.

Ajoutons que les enfants de Victor-Emmanuel n'ont pas tous été appelés encore auprès de leur père, ce qui semble indiquer que l'état du roi est loin d'être désespéré.

INFORMATIONS

On a distribué mardi, à la Chambre, un grand nombre de projets de loi, notamment ceux de M. Laroche-Joubert sur la suppression des octrois; de MM. Jollivet et Duprat sur l'organisation municipale, ainsi que les rapports sur les budgets de l'intérieur, de la marine, des cultes et des travaux publics.

Le comité de l'Appel au peuple a accepté en principe le maintien des candidatures des députés invalidés. Aujourd'hui, ce comité demandera au comité de la droite si M. de Gelcen se représente. En ce cas, les bonapartistes l'appuieront.

Feuilleton du Journal de Roubaix du 10 Janvier

JEAN CANADA

XXI LES RUINES DE COÛTQUEN.

Sur les rives de l'étang de Coûtquen dont les eaux verdâtres baignaient des amas de décombres, errait par une belle soirée d'automne une femme amaigrie et vêtue de lambeaux; de longs cheveux blancs voilaient sa face quand elle se penchait vers le sol, et de temps en temps relevant le tête et la secouant d'un mouvement brusque elle renvoyait en arrière cette masse lourde et dorée dont la beauté formait un étrange contraste avec sa pâleur et ses haillons.

Trois enfants la suivaient, les deux plus petits s'accrochant à sa jupe, le dernier marchant d'un air sérieux et levant de temps en temps ses grands yeux sur le visage affligé de la jeune femme. Celle-ci, son chapelet dans les doigts, faisant des stations à chaque débris de coquillage, se prosternait à chaque place où elle avait vu jadis une image souriante de la vierge Marie.

Elle ne récitait point seulement ses oraisons, tout en allant pieds nus le long des routes poussiéreuses, elle s'interrompait souvent, se jetant à genoux sur le chemin et parlant à Dieu un langage obscurci par la folie; puis brusquement,

avec un geste remplit d'épouvante, elle attirait les enfants sur sa poitrine, et répétait d'une voix pleine de larmes: — Ce n'est pas leur faute, Seigneur Jésus! ce n'est pas leur faute...

Quand l'infortunée passait devant le seuil d'une ferme, les femmes couraient vers elle avec l'empressement de la pitié. On la faisait asseoir dans la grande salle égayée par les dressoirs, et au milieu de laquelle une longue table supportait la galette de sarrasin, les tranches de lard, et les pichets remplis d'un cidre mousseux. Elle mangeait à son appétit, sans s'inquiéter de la faim à venir, puis avec un signe de tête qui ressemblait à une action de grâce, elle s'éloignait après avoir murmuré en montrant les innocents: — Ce n'est pas leur faute! non, ce n'est pas leur faute!

Et les fermières bretonnes répondaient: — Les crimes de Jean-l'Enclume ne retomberont point sur Claudie ni sur les chers anges qui suivent son dur chemin.

Depuis des semaines, des mois, elle marchait ainsi, affolée de douleur, croyant toujours voir devant ses yeux des lucarne d'incendie et des scènes de meurtre; elle se souvenait d'avoir été témoin de drames terribles qu'il n'était

point en son pouvoir d'oublier. Quelque chose s'était brisé dans son cerveau et dans son cœur; Claudie qui avait été Claudie la blonde était devenue Claudie la folle!

Ce soir-là, le hasard de sa course la ramena près des ruines du château de Coûtquen. Le pillage et l'incendie en avaient fait une masse informe et sombre projetant de noirs reflets dans l'eau. La double ceinture bleue enlaçant jadis le manoir de ses plis humides ne reliait plus les corolles de neige et d'or des ménages; les herbes folles dominaient une parterre flottant sur les talus, dormaient écorchées sous les décombres. Cette ruine était sauvage et terrible, et la jeune femme la considéra avec plus d'attention qu'elle n'en portait d'habitude aux objets frappant ses regards.

Les enfants se roulaient dans l'herbe à quelques pas, elle jetait sur eux par intervalle un regard rapide et craintif et retombait dans sa méditation. Tout à coup elle sortit de son absorption et leva la tête: une main venait de se poser sur son épaule, et une voix cassée murmurait: — Les maîtres reviennent, les maîtres du château de Coûtquen ont Blanché Halgan souffrit son martyre... J'entends les pas des seigneurs bretons foulant le sol de leur domaine! mais le hibou houle dans les ruines, le lézard court sur les pierres calcinées, le corbeau étend son vol au-dessus du manoir où les Loups de Coûtquen échangeaient leurs menaces fratricides... Il

ne franchira plus le pont-levis, le noble Tanguy que j'ai vu jouer sur le sein de sa nourrice; il n'entrera point en héritier dans la demeure féodale, l'Enfant-Bleu qui reçut la vie dans le cachot de la tour Ronde...

Ce n'est pas la faute des innocents, non vraiment, ce n'est point leur faute! murmura Claudie; mes pieds saignent sur les cailloux, des larmes coulent de mes yeux, je pris sans relâche la Mère Douleuruse, et cependant l'ange du pardon ne viendra jamais!

Silence, Claudie! fit Jeanne la Fileuse en étendant du côté de la route sa main desséchée par le feu. Je sais de quel côté souffle le vent, je devine l'avenir dans le vol des corbeaux et des émechets, je cueillerai si je le veux l'herbe d'or qui fait sourire... et loin, bien loin, je distingue le bruit des sabots du cheval qui ramène dans son domaine Tanguy et Coûtquen, baron de Vauruffier et autres lieux.

Claudie reprit son chapelet et ne parut rien comprendre à la prophétie de Jeanne la Fileuse. Cependant, comme pour donner raison aux paroles de la vieille femme que dans le pays on croyait douée de seconde vue, le bruit des roues d'un carrosse et le galop d'un cheval se firent entendre à quelque distance.

Quelques minutes suffirent pour amener en face du manoir le véhicule et la monture et Jeanne s'élançant vers les voyageurs qui mettaient pied à terre, répéta en levant vers le ciel ses bras

maigres: — Coëtquen, Tanguy de Coëtquen, sois le bien-venu dans la terre qui est tienne!

Le cavalier s'arrêta surpris, à demi effrayé, mais un adolescent bondit vers la pauvre, lui prit les mains avec un indescriptible élan de joie, et s'écria: — Jeanne! chère Jeanne!

— Et voici Hervé, l'Enfant-Bleu, que je portai d'abord dans la grotte des pouliquets, puis chez vous, chère vieille femme... qui payâtes cette hospitalité d'un long martyre.

— Patira court vers le marquis de Coëtquen.

— Monseigneur, dit-il, monseigneur, c'est Jeanne la Fileuse qui m'a aidé à sauver votre fils.

— Qu'elle soit bénie! Dieu seul pourra la récompenser du bien qu'elle a fait en ce monde... Patira de même qu'elle protégés mon fils, je la protégerai à mon tour... J'entends qu'elle ait une heureuse vieillesse...

— J'accepte pour elle, Monseigneur, car Jeanne mourrait.

— Sainte Vierge, murmura Claudie agenouillée, ce n'est stremment pas la faute des innocents!

ment dans lequel on eut dit que se brisât sa pauvre âme, elle répéta: — C'est lui! Seigneur, c'est lui!

L'adolescent s'agenouilla dans l'herbe, puis regardant bien en face celle qui l'avait aimé, protégé, défendu, il lui dit avec l'accent d'une autorité juvénile: — Je ne suis plus un enfant, mais un homme, Claudie, j'accepte toutes les tâches que Dieu m'enverra; j'ai partagé votre pain, je suis prêt à travailler pour vous nourrir vous et les petits...

— C'est lui, répétait Claudie, lui que j'ai trouvé faible, nu sur le chemin, que j'aurais voulu choyer à l'égal de ces innocents... Béné soit Dieu qui te ramène... Il s'est passé des choses horribles, le sais-tu... C'est les gronilles que je traîne sans cesse... C'est un deuil, un grand deuil... Dieu sait où est son âme... As-tu pardonné, Patira?

— J'ai pardonné et vous avez prié, Claudie.

Lentement pendant que Patira échangeait d'affectueuses paroles avec Claudie et Jeanne la Fileuse, la Fileuse aux cheveux d'argent s'était approchée. Debout, enveloppée dans les dernières clartés du jour, baignant sa fine tête entourée du voile éblouissant de sa chevelure, elle semblait l'incarnation visible de ces esprits intermédiaires et charmants, Korrigans et fées auxquelles Jeanne attachait une croyance superstitieuse, combattue avec peine par sa foi de chrétienne.

(à suivre.)